



À la suite des différentes propositions et après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité :

- à M. DA SILVA et Mme RAIFF la vente de la parcelle en conformité de la PROPO N° 2 au prix de 95 000 euros

La présente délibération retire la précédente délibération n° 30/2022 du 17 octobre 2022.

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE LA VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE ZC0058
(DELIBERATION 30B/2022)

Questions diverses :

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux au sujet des cadeaux de Noël pour les enfants du village. Il avait été décidé de réduire le montant du cadeau en passant de 40 € à 30 € afin de permettre d'acheter pour chaque enfant 10€ de chocolats bio à une association d'école du territoire.

Le sujet ne faisant pas l'unanimité au sein du conseil, il est décidé de ne pas acheter de chocolats et de maintenir le budget cadeaux à 40 € par enfant.

Mme Jacquemin propose de confectionner des chocolats bio elle-même dans une démarche vertueuse. Le conseil approuve.

M. le maire rappelle que nous organiserons le portage des paniers de Noël auprès des anciens du village (à partir de 65 ans) composés de produits locaux et vertueux.

M. le maire nous informe que l'abri bus à été mis aux normes pour l'accueil de nos écoliers, avec la mise en place dernièrement des barrières de sécurité. Les travaux étant désormais terminés, une demande de subvention dédiée va être faite. Merci aux acteurs bénévoles, pour cette réalisation.

Deux nids de frelons asiatiques ont été découverts dans le village et ont été détruits.

M. Schmit, artiste-sculpteur auteur du « hérisson » exposé à la maison communale depuis le Salon d'Automne 2021, nous propose son œuvre pour un montant de 1000 euros. Le conseil s'y oppose.

Concernant l'ancienne propriété Briand, les vieilles tuiles ont été vendues pour un montant d'environ 2000€.

Mme Trotin expose une étude de chalandise des services médicaux et paramédicaux sur la région dans le but de vérifier la faisabilité du projet d'instauration d'un centre paramédical dans l'ancienne propriété Briand. Sur un rayon de 15km autour du village, les secteurs déjà desservis sont Auneuil, Chaumont en Vexin, Trie-Château et Jouy-sous-Thelle.

Un nombre conséquent de professionnels sont déjà présents dans ce secteur :

- Maison de santé à Auneuil.
- Ostéopathe, kinésithérapeute, psychologue et infirmière dans la zone d'activité de Chaumont en Vexin
- Pédicure, médecin généraliste rue de l'hôtel de ville à Chaumont en Vexin
- Cabinet de médecin et infirmier à Jouy sous Thelle
- Infirmière à Bachivillers
- Médecin, pédicure et infirmière à Trie château



Il en ressort qu'à Chaumont en Vexin le secteur paramédical est un peu lésé. Cela semble donc raisonnable d'envisager la création d'un centre paramédical dans l'ancienne propriété Briand. Plusieurs professionnels de ce secteur d'activité semblent déjà intéressés.

La réflexion à ce sujet se poursuit.

Mme Trotin propose une autre perspective dédiée au bâtiment principal de l'ancienne propriété Briand. Il est question de créer une co-location de personnes âgées, face au futur jardin municipal. La proposition est bien vue par le conseil, l'étude est à considérer.

Départ de Mme Jacquemin à 10h20.

Concernant la rénovation de l'ancienne propriété Briand, des devis sont demandés afin d'étayer une possible demande de subventions.

En particulier, un devis concernant la remise en état de la partie électrique a été effectué, correspondant à la mise en place d'un ERP, ou également à une maison d'habitation si besoin. Pour le bâtiment principal, le kiosque et les bâtiments annexes avec un chauffage électrique le devis s'élève à environ 26000 €.

Concernant la plomberie et la maçonnerie nous sommes en attente de réception de devis.

Il est proposé d'effectuer la remise à neuf et le remplacement du compteur d'eau pour une meilleure distribution.

La société de couverture EGA a bien avancé dans ses travaux ; il reste encore plusieurs pans de toits à restaurer.

Arrivée de Andy Selgas Pires, le cantonnier du village, venu nous exposer ses nouvelles connaissances en permaculture, à l'issue de sa formation de trois jours à Lille. Il est abordé des sujets tels que le paillage au sol ou l'importance des essences locales mais aussi l'importance de la gestion des ressources en eau et la participation des habitants sur le projet du jardin municipal. Il est notamment question de sensibiliser nos administrés de manière efficace. Le jardin municipal devra être muni d'un verger, de plantes mellifères et d'une mare d'une profondeur d'environ 1 mètre en forme d'haricot ou de rond.

M. Selgas Pires nous indique qu'un de ses formateurs répertorie les espèces vivantes et il se propose de venir le faire gracieusement auprès des enfants du village pour répertorier les insectes locaux endémiques à Thibivillers. Le conseil est ravi par la proposition.

M. Caron absent, a cependant laissé un message à l'adresse du conseil, proposant de mettre des bougies au cimetière à l'occasion de la fête de la Toussaint. Le conseil approuve.

M. Mongioj nous informe avoir fait effectuer des devis pour l'achat éventuel d'un véhicule utilitaire électrique à la disposition du cantonnier. Le montant est d'environ 26 000€. Cela semble plutôt onéreux à l'ensemble du conseil, malgré les aides du département et de l'état.

Départ de Mme Leroux à 11h15.

Il est discuté de la mise en place d'une haie aux abords des champs environnant le village et notamment ceux longeant le chemin rejoignant la rue des tilleuls à l'impasse de la chaumière. Cette réalisation s'inscrit bien sûr dans le cadre du plan 200 habitants / 200 arbres. Cette plantation s'étalera sur une longueur d'environ 500 mètres.



Dans le cadre du CRTE (contrat avec la communauté de communes) il a été instauré un projet « voie douce », il s'agit de promouvoir les pistes cyclables. Une piste cyclable pourrait naître entre Thibivillers et la plaine des sports du Vexin Thelle. Des aides peuvent être accordées et une implantation est à l'étude.

Au sujet de la prochaine coupe du monde de football qui aura lieu au Qatar, certains conseillers et membres du comité des fêtes, aimeraient que l'on retransmette les matchs sur écran géant dans la salle des fêtes. M le maire y est opposé, argumentant que les bilans humain, social et environnemental de cette manifestation sont désastreux. La démocratie est absente de ce pays et le droit des femmes totalement bafoué. Il considère que le sport ne peut pas cautionner tout cela, et que le message délivré à notre jeunesse n'est pas le bon). Le conseil propose de diffuser seulement les matchs auxquels la France participe et de diffuser un message sur place auprès des spectateurs (petits et grands) au sujet des revers de cette coupe du monde. Une cagnotte serait également mise en place pour envoyer à une association d'indemnisation des victimes de la construction à l'occasion de cette coupe du monde. Le conseil approuve.

Il est proposé de mettre en place un distributeur de pain dans le village, il faudrait réfléchir à l'endroit le plus propice à son utilisation s'il est décidé de le faire installer.

M. Chanudet propose d'effectuer un atelier « jeux vidéo » devant un grand écran dans la salle des fêtes. Pour un tarif de 5€ par personne, cela permettra de faire se réunir les jeunes du village de manière conviviale. L'évènement aurait lieu le 14 janvier. Le conseil approuve.

M. Mongioj nous indique que Patricia Mongioj, secrétaire du comité des fêtes, a rédigé un nouveau contrat pour la sonorisation incluant les accessoires.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 12h05.

*Signature du Maire
JUBAULT Yannick*

*Secrétaire de séance
Monsieur VAN DAMME Mathieu*